



POLICE MUNICIPALE DE LA VILLE DE GENÈVE

Rapport d'activités 2021



VILLE DE
GENÈVE

Sommaire

5 La police près de chez vous

6 Fiche signalétique du service

8 Missions prioritaires de la Police municipale

9 Faits marquants en 2021

10 La Police municipale en chiffres en 2021

- Nombre d'appels à la centrale et nombre d'interventions
- Activité totale
- Activité dans les zones sensibles en 2021

14 Îlotage de la Police municipale dans les quartiers

16 Infractions pénales dénoncées

17 Amendes d'ordre infligées

18 Littering

18 Débarras sauvages

19 Infractions vélos

19 Infractions trottinettes

20 Principales infractions motos et scooters

21 Nuisances sonores

21 Chiens

22 Adresses et contacts



La police près de chez vous



Marie Barbey-Chappuis
Conseillère administrative
en charge du Département
de la sécurité et des sports

Mais que fait la police municipale ? Encore aujourd'hui, certains se posent la question. Ce rapport n'a qu'un seul objectif : vous donner un aperçu à travers quelques chiffres clés de l'action de la police municipale.

En tant que conseillère administrative en charge du Département de la sécurité et des sports de la Ville de Genève, je souhaite que la police municipale agisse de manière complémentaire à la police cantonale, dotée de prérogatives étendues, notamment en matière de criminalité et de stupéfiants.

La police municipale est la police de proximité dans ce qu'elle a de plus noble et de plus utile. Elle lutte contre toutes ces incivilités qui altèrent notre qualité de vie à Genève : littering, nuisances sonores, comportements dangereux sur les trottoirs ou aux abords des écoles. Voilà pour le volet répressif.

Mais la police municipale, c'est aussi un formidable outil préventif avec des patrouilles, essentiellement à pied ou à vélo qui assurent une présence au cœur des quartiers, dans les parcs, places ou sur les marchés. Par sa présence et son écoute, la police municipale rassure et lutte contre des phénomènes urbains nouvellement identifiés, à l'instar du harcèlement de rue dont sont victimes de nombreuses femmes à Genève. En 2021, la police municipale a cumulé 78000 heures de patrouilles, et autant d'occasions d'entrer en contact et d'échanger avec les citoyen·e·s.

Au-delà des amendes et des contraventions, la police municipale tente aussi de trouver des solutions à long terme face à certaines incivilités récurrentes. Pour ce faire, les agent·e·s cultivent un véritable réseau au cœur des quartiers avec les associations d'habitant·e·s, commerçant·e·s, écoles, maisons de quartiers, EMS ou autres services de l'administration. Ensemble, nous sommes plus intelligents. Tel est le principe de l'îlotage qui est la marque de fabrique de la police municipale. En 2021, plus de 5000 commerces et 149 associations ont pu entrer en contact avec un·e agent·e sur une problématique de quartier. Je suis décidée à ce que la police municipale poursuive sur cette voie. Répression, mais aussi prévention et travail en réseau. Il n'y a qu'en cultivant une approche globale ancrée sur le terrain que la police municipale continuera de servir utilement la population.

Fiche signalétique du service



Christine Camp
Commandante et cheffe du service



44 mio

Budget du service (CHF),
comptes 2021



218

Employé-e-s,
dont 192 agent-e-s



8

Postes et antennes
en Ville de Genève



- 1 Poste des Pâquis**
Rue Rothschild 27
1202 Genève
- 2 Poste des Grottes**
Rue du Midi 1
1201 Genève
- 3 Poste des Charmilles**
Rue de Lyon 97
1203 Genève

- 4 Poste de la Jonction**
Rue du Stand 25
1204 Genève
- 5 Poste des Eaux-Vives**
Rue de Jargonnant 4
1207 Genève
- 6 Poste des Acacias**
Route des Acacias 36
1227 Carouge GE

- A Antenne du Petit-Saconnex**
Chemin des Colombettes 1
1202 Genève
- B Antenne de Champel**
Chemin de l'Escalade 9
1206 Genève

Missions prioritaires de la Police municipale

Les missions de la police municipale découlent essentiellement de la Loi cantonale sur les agents de police municipale, les contrôleurs municipaux et gardes auxiliaires (LAPM, F 1 07).



Lutte contre les incivilités

La police municipale réprime les incivilités urbaines au sens large du terme, avec un accent sur la petite délinquance et les incivilités.

Prévention

La police municipale assure une présence préventive dans les quartiers essentiellement à travers des patrouilles pédestres et à vélo sur l'ensemble du domaine public municipal.

Îlotage

La police municipale, en tant que police de proximité, effectue un important travail d'îlotage avec les acteurs et actrices du quartier (associations, commerçant-e-s, écoles, régies, etc.) afin de trouver des réponses adéquates à des problèmes de sécurité spécifiques.

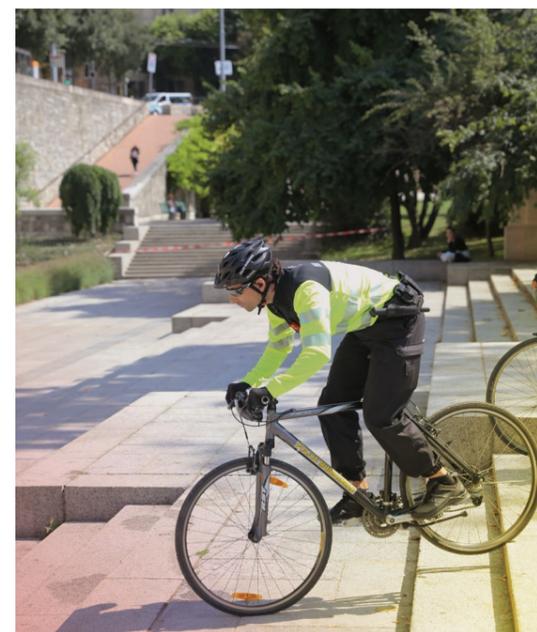
Infractions à la circulation routière

La police municipale agit contre les infractions à la loi sur la circulation routière pouvant créer un danger dans les quartiers. Les infractions qui mettent en danger les piéton-ne-s et écolier-ère-s sont particulièrement visées, de même que les comportements de nature à provoquer des accidents entre usager-ère-s de la voie publique.

Collaboration avec les autres corps de police

La police municipale collabore avec les autres maillons de la chaîne sécuritaire locale. Ses actions complètent celles des autres corps de police et de sécurité. Elle assure une coordination efficace avec la police cantonale (notamment à travers un Contrat local de sécurité) et les autres polices municipales.

Faits marquants en 2021



Contrôle Covid

Comme en 2020, la police municipale a été fortement mobilisée pour faire respecter les mesures sanitaires exigées par les autorités fédérales et cantonales. Cela impliquait, notamment, l'obligation du port du masque dans certains secteurs de la Ville. À ce sujet, la police municipale a effectué 1052 heures de patrouilles et a été à l'origine de 281 ordonnances pénales (contraventions).

Création d'une bike police

Le service de la police municipale a créé au printemps 2021 une « bike police ». Une première au niveau cantonal. Très mobile et très visible, composée de dix agent-e-s, cette brigade de policier-ère-s cyclistes permet d'accéder en un minimum de temps à des lieux difficilement atteignables en voiture, tels que les parcs et les rues piétonnes. Par ailleurs, cette unité peut couvrir rapidement une plus grande surface territoriale que les patrouilles pédestres, tout en restant disponible et accessible pour les citoyen-ne-s.

Sommet Biden-Poutine

Le sommet entre les présidents russes et américains en juin 2021 à Genève a impliqué une grande mobilisation des services municipaux et notamment de la police municipale qui a collaboré étroitement avec la police cantonale afin d'assurer les diverses missions sécuritaires sur la voie publique liées à cet événement. En tout, pour la police municipale, cela a représenté 1274 heures d'interventions diverses.

Introduction des amendes QR

En juin 2021, les amendes d'ordre traditionnelles de la police municipale ont été remplacées par des amendes sous forme de QR Code. Un simple smartphone permet dorénavant d'émettre l'amende grâce à une application spécifique. L'objectif se veut double : moderniser l'émission des amendes d'ordre et s'inscrire dans le processus de numérisation de l'administration. Cette nouvelle application permet un gain de temps important pour les agent-e-s sur le terrain.

La Police municipale en chiffres en 2021

Nombre d'appels à la centrale et nombre d'interventions

La centrale d'appels de la police municipale joue un rôle important d'interface avec le public. Il s'agit de la police municipale dématérialisée. Elle est sollicitée par des particulier·ère·s, des entreprises, des commerçant·e·s, des partenaires ou des associations souvent pour des problèmes de sécurité mais aussi pour des difficultés qui dépassent le champ de compétences de la police municipale (problèmes familiaux, médicaux, sociaux, etc.).

Lorsqu'elle ne peut pas intervenir elle-même, la police municipale redirige les personnes vers des services compétents (médecins, services sociaux, etc.).

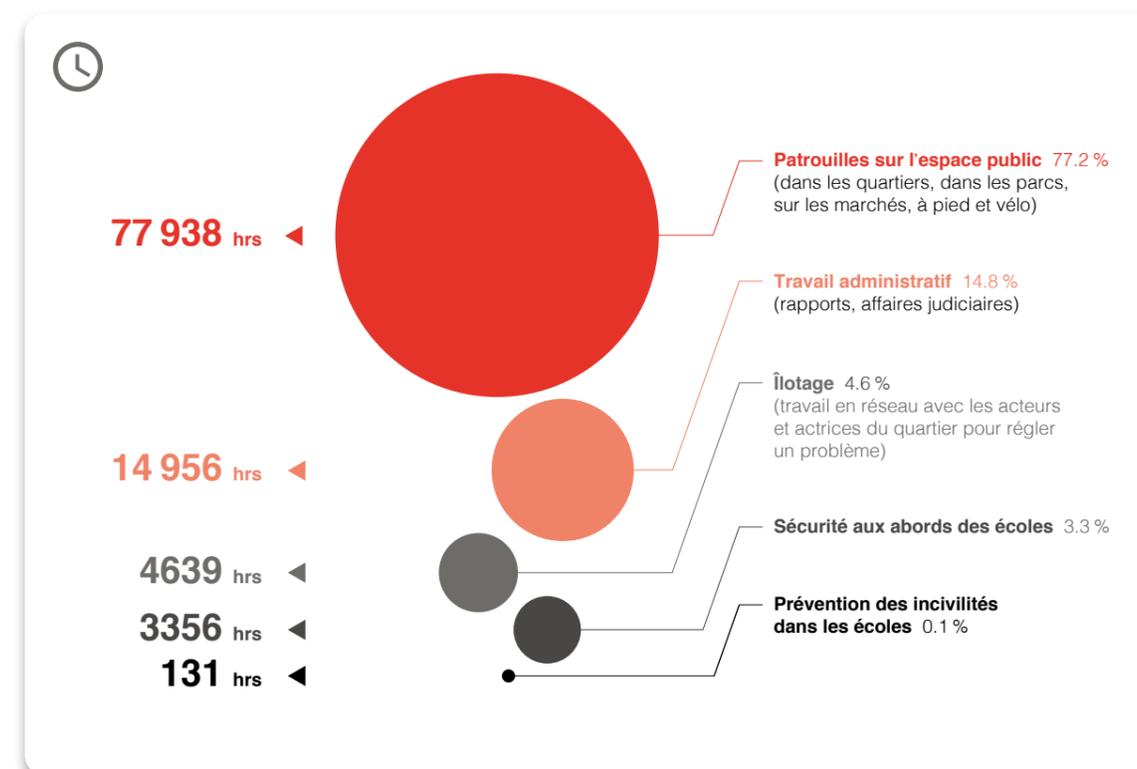
Centrale:
022 418 22 22 (7j / 7)

60 184
Appels reçus

9630
Interventions (réquisitions)

Activité totale

En heures

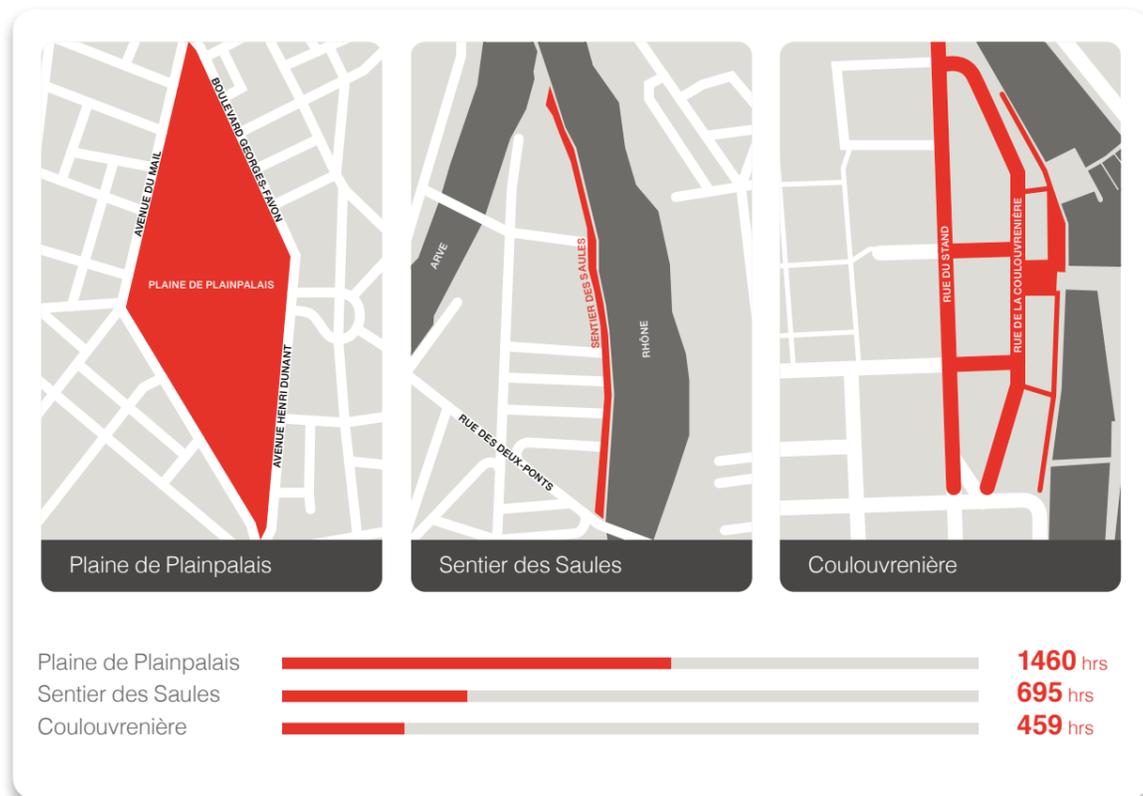


Les agent·e·s passent l'essentiel de leur temps sur le terrain afin de répondre aux besoins et aux attentes des citoyen·ne·s. Lors de ces patrouilles, la police municipale assure une présence dissuasive et répressive, tout en maintenant un contact permanent avec les citoyen·ne·s à travers des échanges quotidiens. Les écoles sont au cœur de l'action de la police municipale. D'abord à travers une sécurisation des chemins qui mènent à l'école (excès de vitesse, respect des passages piétons, téléphone au volant). Ensuite, à travers des visites régulières dans les classes afin de prévenir et de sensibiliser les enfants à certaines incivilités qui altèrent la vie dans les quartiers.

Activité dans les zones sensibles en 2021

Nombre d'heures de patrouilles PM

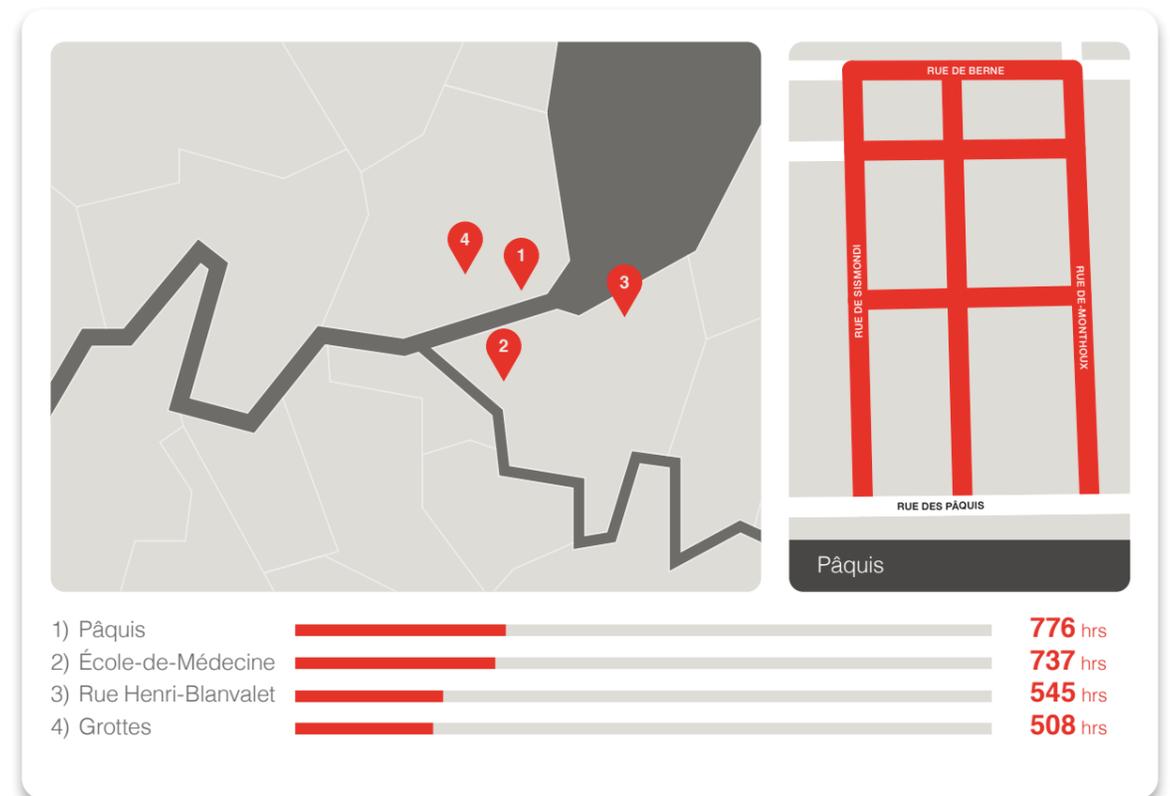
Zones sensibles inventoriées dans le Contrat local de sécurité (CLS) passé entre la police municipale et cantonale.



▲ Patrouilles de la police municipale dans ces secteurs (y compris avec l'appui de la police cantonale)

Dans le cadre du CLS entre l'État et la Ville de Genève, des zones prioritaires ont été déterminées. Dès lors, la police municipale œuvre quotidiennement à rendre ces zones agréables pour toutes et tous les citoyen-ne-s par un appui des patrouilles visibles afin de prévenir et de sanctionner les incivilités et les actes délictueux. L'appui de la police cantonale, qui dispose de compétences élargies par rapport à la police municipale, facilite ce travail préventif et répressif.

Zone sensibles répertoriées par la police municipale



▲ Patrouilles de la police municipale dans ces zones (sans la police cantonale)

Ces zones font l'objet de plaintes régulières de la part d'habitant-e-s qui dénoncent des nuisances sonores et diverses salissures sur la voie publique.

Îlotage de la Police municipale dans les quartiers



5054

Commerces visités
(Îlotage avec les commerçant-e-s)



39

Séances tenues avec les membres des maisons de quartier



149

Associations contactées



73

Séances tenues dans les locaux des associations



258

Séances tenues avec d'autres partenaires (écoles, administrations diverses...)



82

Prestations dans les écoles (Classes visitées)

Tous les partenaires sont importants et ont besoin d'avoir un lien privilégié avec les agent-e-s. En effet, que ce soit pour discuter avec un-e commerçant-e au sujet d'une nuisance ou pour répondre aux questions des citoyen-ne-s lors de séances dans les maisons de quartier, les agent-e-s sont là aussi pour créer du lien. Les associations et les EMS ont également besoin d'un contact direct que ce soit pour rassurer les résident-e-s ainsi que pour se tenir à disposition des associations qui sont régulièrement confrontées à des problèmes. Le-la répondant-e direct-e reste un maillon essentiel de la proximité. Ce travail permet d'identifier tous les problèmes rapidement et formuler des réponses cohérentes et essentielles pour les requérants.



Infractions pénales dénoncées

Anciennement contraventions

Les infractions non répertoriées dans l'Ordonnance sur les amendes d'ordre (OAO) sont sanctionnées par des ordonnances pénales (anciennement appelées contraventions).

La procédure de contravention s'applique à toutes les infractions participant du droit pénal qui ne sont pas mentionnées dans l'annexe 1 de l'Ordonnance sur les amendes d'ordres (RS 741.031).

Les agent-e-s de la police municipale se doivent de dénoncer ces infractions au Service des contraventions du

Canton de Genève, lequel émet des ordonnances pénales fondées sur la base des rapports de dénonciation.

Le tarif de ces ordonnances pénales est déterminé pour chaque cas individuellement. Il faut ajouter au montant de celles-ci un émolument de justice, lequel est arrêté sur la base du Règlement fixant le tarif des frais en matière pénale (RTFMP; E 4 10.03). Pour ce type d'infractions, le montant est déterminé par la suite par le Service des contraventions, au moment de l'émission de l'ordonnance pénale.

INFRACTIONS PÉNALES PAR THÉMATIQUE



La police municipale s'est concentrée sur les infractions qui polluent la vie des citoyen-ne-s. Dès lors, en matière de salissure, elle a traité 785 contraventions. Elle s'est aussi concentrée sur les infractions routières en relevant 1037 cas qui ont fait l'objet d'une contravention, tout ceci en travaillant quotidiennement pour lutter contre la pandémie en dénonçant 281 cas.

Amendes d'ordre infligées

Amendes d'ordre

Les infractions courantes à la loi sur la circulation routière (LCR) font l'objet d'une procédure d'amende d'ordre (AO).

Les agent-e-s de la police municipale sanctionnent les infractions à la Loi sur la circulation routière (LCR) figurant dans l'annexe 1 de l'Ordonnance sur les amendes d'ordre, ainsi que les infractions mineures à la Loi sur les stupéfiants par le biais d'une amende d'ordre.

Une amende d'ordre est régie par les principes suivants: -montant fixe déterminé par le législateur fédéral pour chaque infraction; possibilité de régler le montant de l'amende immédiatement auprès de l'agent-e verbalisateur-trice ou de régler l'intégralité du montant de l'amende dans le délai de réflexion légal de 30 jours.

Amendes administratives

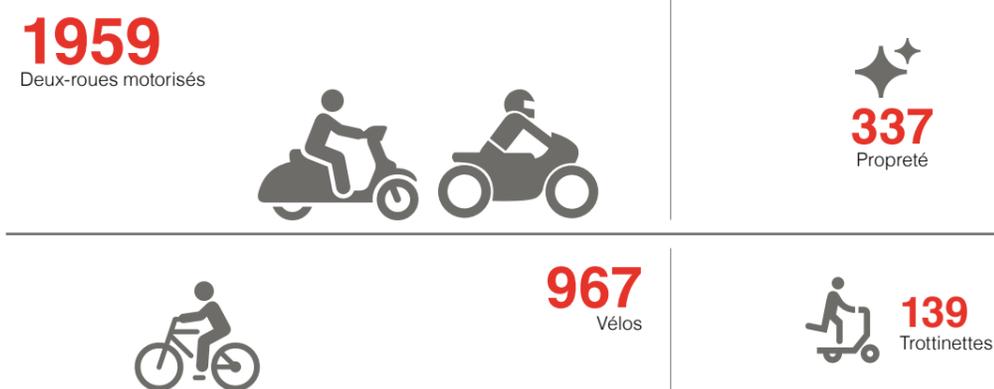
Les infractions aux lois et règlements de droit administratif sont susceptibles de mesures ou sanctions, notamment d'amendes administratives.

Les constats d'infractions sont opérés par les agent-e-s de la police municipale ou autres fonctionnaires municipaux assermentés nantis de cette compétence.

La procédure administrative s'applique notamment aux infractions aux lois et règlements régissant le domaine public, la gestion des déchets ou l'affichage sauvage.

Une amende administrative est déterminée par les bases légales administratives. Les amendes administratives peuvent être contestées, dans un délai de 30 jours à dater de leur notification, auprès du Tribunal administratif de première instance.

AMENDES PAR THÉMATIQUE

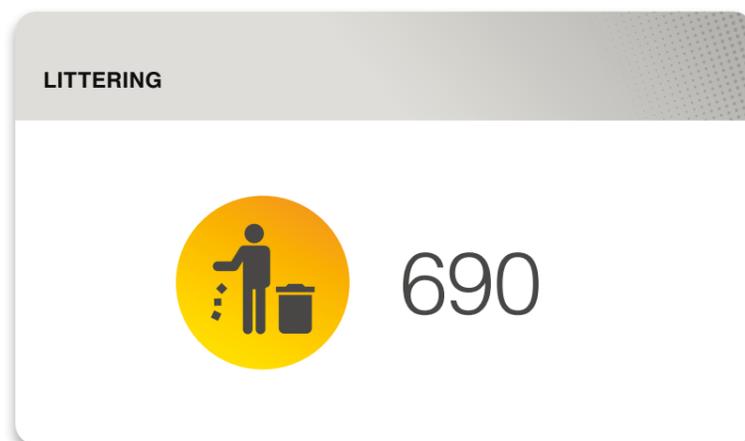


Les deux-roues motorisés sont très nombreux sur l'espace public (60 000 immatriculations en 2020 selon l'OCSTAT), en chiffres absolus ce sont les véhicules les plus sanctionnés par la police municipale, souvent pour des infractions qui mettent en danger les piéton-ne-s et les autres usager-ère-s de la route. Le trafic cycliste au centre-ville étant en forte augmentation, les infractions des cyclistes suivent cette tendance. Pour assurer les conditions d'une mobilité douce, qui implique le respect des autres usagers et usagères, la police municipale sensibilise mais sanctionne aussi.

Littering

Amendes et contraventions

Avec l'appui de la Voirie, en 2021, la police municipale a intensifié son action contre le littering afin de sanctionner celles et ceux qui salissent et polluent l'espace public. Malgré les infrastructures mises en place, nombre de fumeurs et fumeuses continuent de jeter leurs mégots au sol.



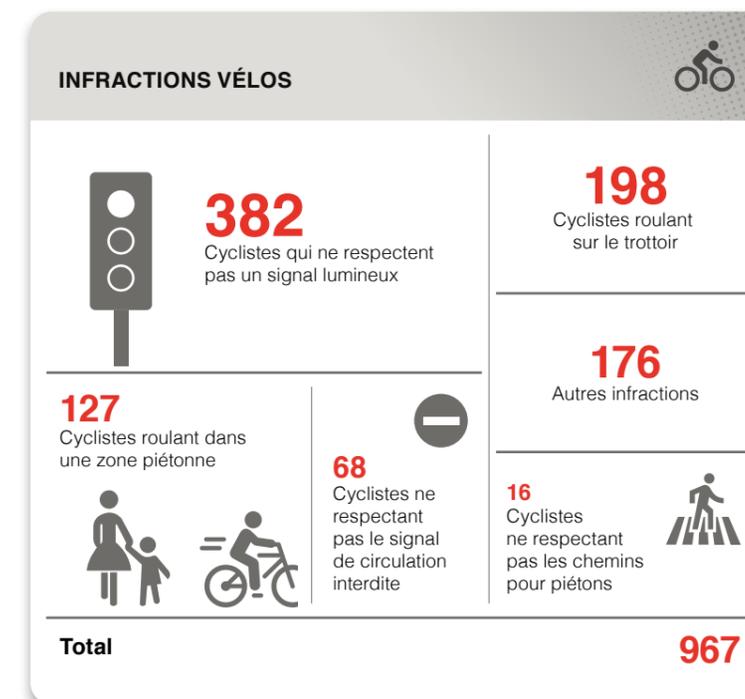
Débarras sauvages

Malgré la possibilité de prendre rendez-vous facilement et gratuitement pour se débarrasser de déchets encombrants, les autorités constatent toujours un nombre important de vieux meubles ou d'objets divers qui sont abandonnés sur l'espace public dans des lieux inappropriés. La police municipale, avec l'appui de la Voirie, verbalise les auteurs de ces infractions.



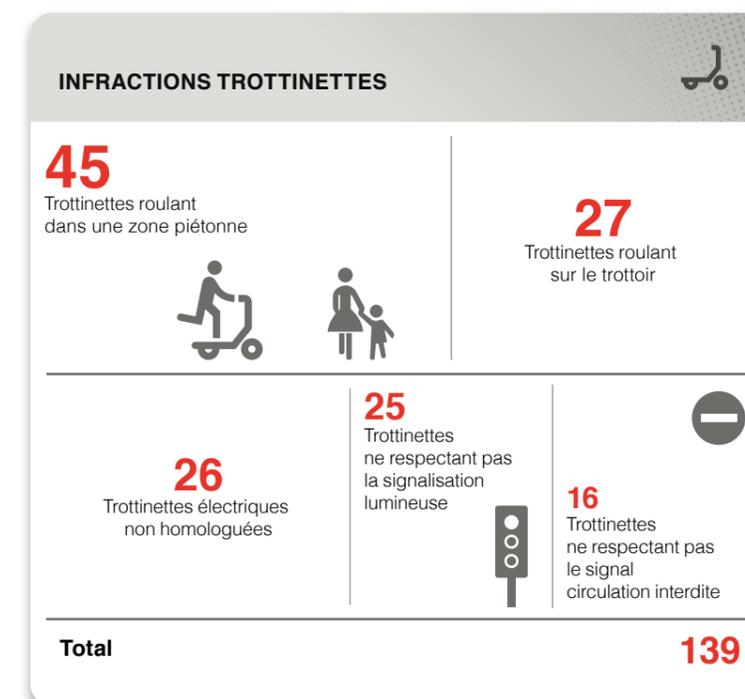
Infractions vélos

À l'instar de toutes les autres infractions commises par les autres usager·ère·s de la route, le comportement des cyclistes reste pour une minorité d'entre-eux·elles dangereux. La police municipale axe ses priorités sur les comportements les plus enclins à générer des accidents, notamment avec les piéton·ne·s, dont les enfants et les seniors dans les zones piétonnes ou les trottoirs.

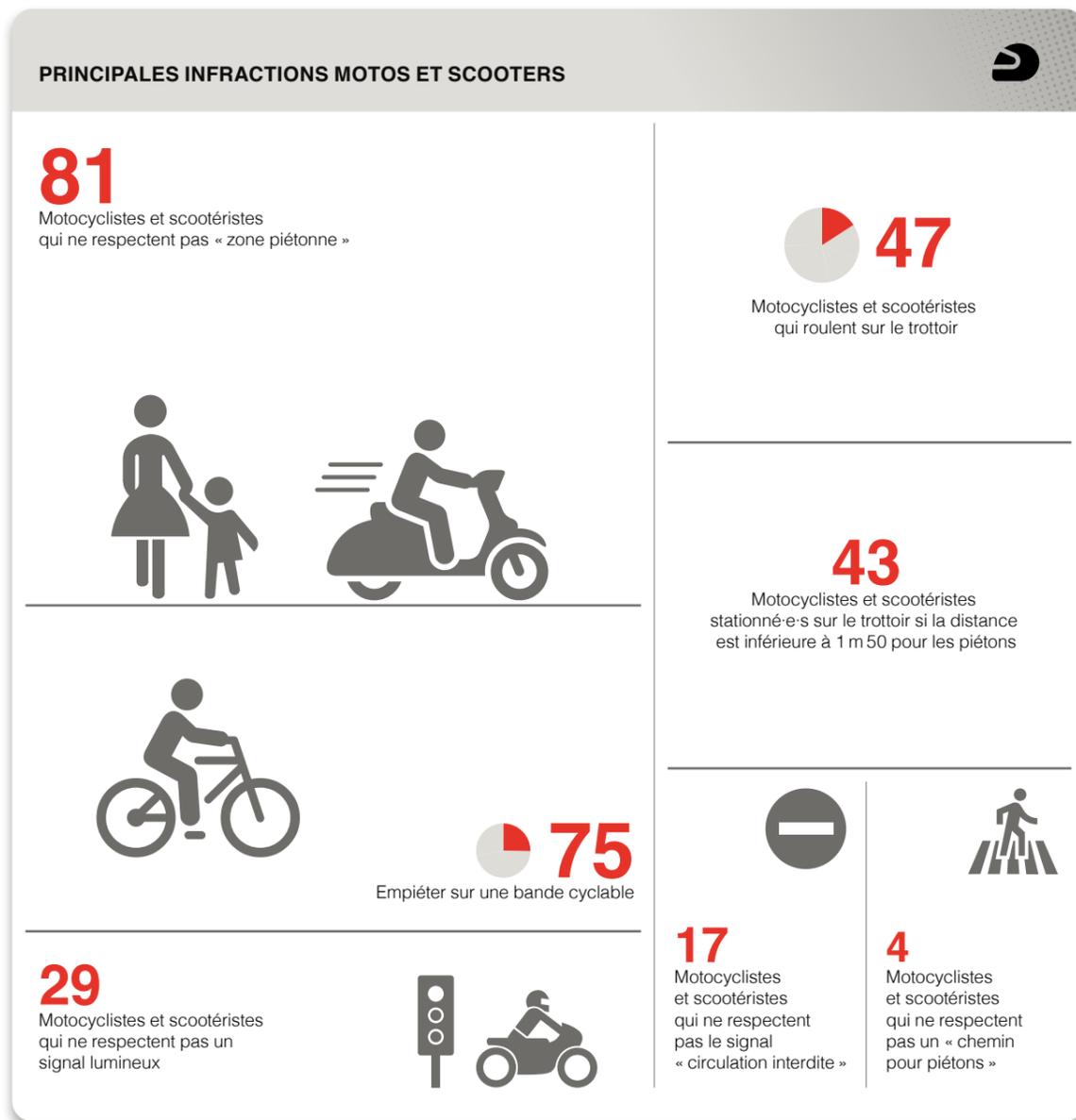


Infractions trottinettes

Les trottinettes sont de plus en plus nombreuses sur l'espace public. Elles engendrent des accidents si elles ne sont pas utilisées selon les normes légales. Les piéton·ne·s en sont les premier·ère·s victimes. Les conducteurs et conductrices de trottinettes électriques ont l'obligation de rouler sur les voies de circulation destinées au trafic cycliste et empruntent trop souvent malgré tout les voies piétonnes. La police municipale a multiplié les contrôles en 2021 pour tenter d'endiguer le phénomène.



Principales infractions motos et scooters



Comme les vélos, les conducteurs et conductrices de scooters et motos sont verbalisé-e-s régulièrement lorsqu'ils-elles mettent en danger les piéton-ne-s. Celles et ceux qui roulent sur les pistes cyclables et créent un danger pour les cyclistes sont aussi sanctionné-e-s.

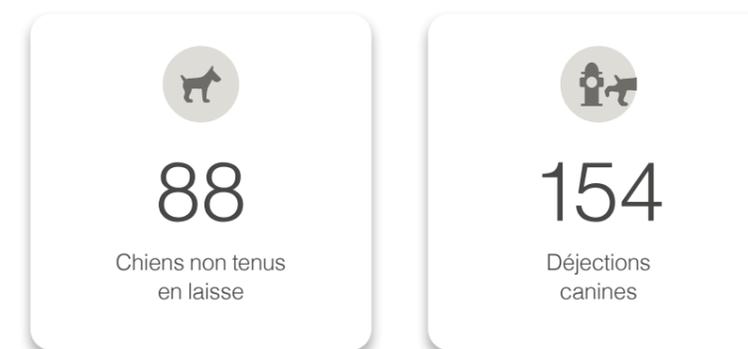
Nuisances sonores



Parce que chacun-e a le droit de dormir et de se reposer, parce que chacun-e n'apprécie pas forcément la musique de son-sa voisin-e, la police municipale répond présente et fait en sorte que ces droits soient garantis. Beaucoup de nuisances proviennent d'individus, souvent sous l'emprise de l'alcool, qui crient ou vocifèrent sur l'espace public.

Chiens

Les déjections canines sur la voie publique font partie des salissures urbaines régulièrement constatées. La grande majorité des propriétaires de chiens utilisent les caninettes à disposition, mais celles et ceux qui ne le font pas sont amendables (CHF 100.-, l'amende double en cas de récidive)





Adresses et contacts



Centrale police municipale
022 418 22 22

Poste des Pâquis

Rue Rothschild 27
1202 Genève
T. +41 22 418 54 00
policemunicipale.paquis@ville-ge.ch

Poste des Grottes

Rue du Midi 1
1201 Genève
T. +41 22 418 56 80
policemunicipale.grottes@ville-ge.ch

Poste des Charmilles

Rue de Lyon 97
1203 Genève
T. +41 22 418 82 82
policemunicipale.charmilles@ville-ge.ch

Poste de la Jonction

Rue du Stand 25
1204 Genève
T. +41 22 418 83 00
policemunicipale.jonction@ville-ge.ch

Poste des Eaux-Vives

Rue de Jargonnant 4
1207 Genève
T. +41 22 418 60 70
policemunicipale.eaux-vives@ville-ge.ch

Poste des Acacias

Route des Acacias 36
1227 Carouge GE
T. +41 22 418 62 62
policemunicipale.acacias@ville-ge.ch

Antenne du Petit-Saconnex

Chemin des Colombettes 1
1202 Genève
T. +41 22 418 62 82
policemunicipale.petit-saconnex@ville-ge.ch

Antenne de Champel

Chemin de l'Escalade 9
1206 Genève
T. +41 22 418 83 30
policemunicipale.champel@ville-ge.ch

**Direction du Département
de la sécurité et des sports**

Rue de l'Hôtel-de-Ville 4

Case postale 3214

1211 Genève 3

www.geneve.ch



V I L L E D E
G E N È V E